CONSULTATION SUR LE NIVEAU D'IMMIGRATION

Québec

86-04549/

ÉVOLUTION DE L'IMMIGRATION INTERNATIONALE AU QUÉBEC DEPUIS 1975

Cette publication a été éditée par la Direction des communication
du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
355, rue McGill
Montréal (Québec)
H2Y 2E8

Dépôt - 1er trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-12787-0
ISSN 0831-0343
©Gouvernement du Québec, 1986

TABLE DES MATIÈRES

Introduction		1
1	**Volume d'immigration**	3
2	**Provenance des immigrants**	7
2.1	Continent de naissance	7
2.2	Pays de naissance	8
3	**Sexe, âge, région de destination**	9
4	**Connaissance du français et de l'anglais**	11
5	**Catégories d'immigrants**	13
5.1	Famille	13
5.1.1	Évolution du mouvement familial	13
5.1.2	Composition du mouvement familial	15
5.2	Réfugiés et programmes spéciaux	15
5.3	Indépendants	18
6	**Travailleurs immigrants**	21
6.1	Importance des travailleurs immigrants	21
6.2	Emploi projeté	22
Annexe statistique		25

INTRODUCTION

Le présent document a pour objet de fournir des informations sur les tendances de l'immigration internationale au Québec depuis 1975, tant au niveau de son volume que de ses principales caractéristiques. Il constitue essentiellement une mise à jour statistique d'un des documents réalisés au printemps dernier dans le but de servir de dossier d'information à la consultation sur le niveau d'immigration pour 1986. Les données définitives pour 1984, très proches à quelques dizaines près des chiffres préliminaires fournis en mai dernier et les caractéristiques des immigrants admis au cours des 9 premiers mois de 1985 sont devenues disponibles depuis lors. Ces nouvelles informations ne révèlent que peu de changements dans le volume et les caractéristiques principales des admissions par rapport à l'année précédente. Seuls des ajouts et des ajustements ont donc été apportés aux commentaires passés.

Si l'on se base sur les tendances des 9 premiers mois de 1985, le Québec devrait recevoir pour l'ensemble de l'année un volume d'immigrants proche de celui de 1984, soit légèrement au-delà de 14 000. Il ne faut pas cependant limiter à ce chiffre le nombre de ressortissants étrangers entrés au Québec en vue de la résidence permanente. Plusieurs milliers de personnes arrivées au cours des dernières années n'apparaissent pas en effet dans les statistiques officielles d'immigration. Il s'agit des revendicateurs du statut de réfugié dont le nombre ne cesse de croître depuis 1982.

1 Volume d'immigration (tableau 1)

Le Québec a accueilli près d'un million d'immigrants depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit en moyenne un peu plus de 25 000 personnes par an. Le flux des entrées internationales a cependant fortement varié puisqu'il a atteint des niveaux aussi extrêmes que 8 272 en 1947 et 55 073 en 1957. La moyenne quinquennale, après avoir fortement fluctué durant les années 1946-1964, a connu une baisse régulière depuis lors. Elle est passée, en effet, de 35 800 entre 1965 et 1969, à 24 300 durant les années 1970-1974, à 22 000 durant les années 1975-1979, pour enfin se situer autour de 18 000 au cours des six dernières années. Cette évolution à la baisse s'inscrit dans la tendance que connaissent les pays industrialisés qui, depuis le milieu des années soixante-dix, ont pratiqué des mesures restrictives en matière d'immigration compte tenu de l'évolution de la situation économique mondiale. Le Canada et le Québec n'y ont pas échappé.

Le Québec a acquis en 1978 les pouvoirs de recrutement et de sélection en matière d'immigration par suite de la signature de l'Entente Couture-Cullen. Il procède depuis lors, par l'entremise de son ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration à une réflexion annuelle sur l'évolution de l'immigration internationale et ses composantes en tenant compte de la situation économique et démographique du Québec ainsi que de ses obligations et responsabilités envers la communauté internationale et les familles à l'étranger des nouveaux résidants québécois. Les niveaux d'immigration ainsi déterminés annuellement depuis 1979 ne correspondent pas à un quota ni à un plafond qu'on ne saurait dépasser sans enfreindre la loi. Il n'en demeure pas moins que les décisions prises orientent les opérations du M.C.C.I. en matière de recrutement et de sélection.

Au cours de la période 1979-1982, les niveaux planifiés se situaient entre 18 000 et 20 000, seuils qui ont été dépassés en raison de considérations humanitaires. Il faut se rappeler en effet l'ampleur du mouvement des réfugiés indochinois en 1979 et 1980 et l'importance du programme de régularisation des Haïtiens en 1981 et 1982. Au cours de ces quatre années, le nombre d'immigrants s'est stabilisé à un niveau un peu supérieur à 21 000.

Par la suite, soit depuis 1983, les importantes pertes d'emploi connues lors de la récession en 1981 et 1982 ont amené un revirement à la baisse assez prononcé des capacités d'accueil. C'est ainsi que le niveau prévu pour 1983 (15 200) fixait en quelque sorte un seuil minimum compte tenu des principes et du programme d'immigration.

Tout en maintenant depuis une politique d'immigration relativement sélective, les niveaux planifiés se sont élevés progressivement au cours des dernières années de 16 000 en 1984 à 17 000 en 1985. Ce volume croissant de ressortissants étrangers que le Québec comptait accueillir sur son territoire n'apparaît pas dans les statistiques officielles d'admission survenues depuis 1983 puisque celles-ci indiquent comme volume annuel d'immigrants admis au Québec, 16 374 en 1983, 14 641 en 1984 et, si l'on base sur les tendances des 9 premiers mois, aux environs de 14 000 en 1985.

Cette différence entre le nombre d'immigrants que le Québec prévoyait accueillir et ceux admis, faible en 1984 mais qui augmente fortement en 1985, s'explique en bonne partie par les revendicateurs du statut de réfugié. Ces personnes, en attente d'une décision par le gouvernement fédéral quant à leur admission, n'apparaissent pas dans les données officielles d'immigration. Celles-ci ne rendent pas compte ainsi de l'effort que le Québec fait à l'égard de ces ressortissants étrangers, en les autorisant à bénéficier durant l'étude de leur dossier de l'assurance-maladie, de l'assurance-hospitalisation et de l'aide sociale. On estime à plus de 3 000 le nombre de personnes qui seraient entrées sans aucun statut en 1983 et qui auraient revendiqué sur place le statut de réfugié. Ces entrées auraient atteint plus de 4 000 en 1984 et dépasseraient les 5 000 en 1985. Très peu de ces requêtes ont jusqu'ici vu leur cas

se régler, au point que l'on estime actuellement aux environs de 10 000 le nombre des ressortissants étrangers qui attendent en sol québécois que le gouvernement fédéral statue à leur sujet. Ce chiffre représente la moitié de cette population actuellement au Canada.

Si l'on revient au niveau des admissions, il est intéressant de noter que l'évolution suivie par l'immigration au Québec au cours de la dernière décennie n'a pas modifié significativement sa part relative dans l'immigration canadienne (environ 17% pour la période). Toutefois, il en est autrement selon les catégories d'immigrants. En effet, la part relative des réfugiés était plus élevée que celle de l'ensemble du mouvement au début des années 1980 (21%) alors que maintenant elle s'atténue graduellement (14% en 1984). L'effort humanitaire du Québec en matière d'accueil de personnes en situation de détresse ne peut se résumer aux seuls réfugiés cependant comme nous le verrons plus loin. Il ne faut donc pas conclure de ces chiffres que le Québec fait de moins en moins d'effort à l'égard de ces personnes par rapport au reste du Canada. Outre la moitié des revendicateurs du statut de réfugié actuellement au Canada, le Québec reçoit également d'autres personnes en situation particulière de détresse à titre d'indépendants et de membres de la catégorie de la famille. Quant à la part des indépendants, elle est supérieure à celle de l'ensemble à partir de 1981 et se situe à 22% environ depuis 1984. Même évolution pour les parents aidés au Québec qui ne totalisaient que 10% des admissions canadiennes de cette catégorie au début de 1980 et qui représentent maintenant plus de 20%. Enfin, la part relative de la famille, à l'instar du mouvement global, s'est maintenue tout au long de la période autour de 15%.

2 Provenance des immigrants

2.1 Continent de naissance (tableau 2)

Le continent asiatique est celui qui a fourni le plus d'immigrants au cours de la période 1975 à 1984, soit 33% du volume global. On retrouve par la suite l'Amérique (30%), l'Europe, (29%) et l'Afrique (8%). Comme par le passé, un nombre infime d'immigrants proviennent d'Océanie (moins de 1%). Au cours de la période, on note de profondes modifications dans la répartition des immigrants selon le continent de naissance. Tout d'abord, la part du continent européen a continué de s'affaiblir sensiblement passant de 36% en 1975 à 21% en 1984. Notons que dans le milieu des années soixante, l'Europe fournissait près des deux tiers du mouvement d'immigration. Ensuite, la part de l'Amérique qui se situait à plus de 30% de 1975 à 1978 a carrément chuté les deux années suivantes à près de 20% pour revenir depuis lors approximativement au même niveau qu'au début de la période. Cette remontée est grandement attribuable tout d'abord aux immigrants originaires des Antilles, suite à la décision du Québec à l'automne 1980 de régulariser le statut des Haïtiens qui résidaient déjà ici sans statut légal ou permanent et plus récemment à l'arrivée de personnes en provenance de l'Amérique centrale.

Quant au continent asiatique, son importance a atteint un sommet en 1979 et en 1980 (près de 50% du mouvement) en raison essentiellement du programme des réfugiés du Sud-Est asiatique, ce qui explique aussi le creux noté dans la proportion détenue par l'Amérique au cours de ces deux années. Dans l'ensemble cependant, la part de l'Asie est plus forte au cours des dernières années qu'au début de la période et se maintient à près du tiers du flux global de 1982 à 1984. Au cours des trois premiers trimestres de 1985, seul ce continent a d'ailleurs vu son nombre et son importance relative augmen-

ter par rapport à la période correspondante de 1984. Il a ainsi représenté le continent de naissance de 42% des immigrants admis durant ces 9 mois, dépassant de loin l'Amérique (28%) et l'Europe (20%).

2.2 Pays de naissance (tableau 3)

Pour l'ensemble de la période 1975-1984, Haïti se classe au premier rang des pays de naissance des immigrants admis au Québec avec près de 24 000 ressortissants, soit 12% du flux total. Il est suivi non loin derrière par le Vietnam avec 9% et ensuite par la France avec 6% et les États-Unis avec 5%. Viennent ensuite par ordre d'importance le Royaume-Uni, le Liban, le Kampuchea, l'Inde, le Portugal, l'Italie, le Maroc, la Chine populaire, le Chili, la Grèce et la Pologne.

Tout au cours de ces années, Haïti s'est maintenu au premier rang, sauf en 1979, 1980 et 1984. C'est le Vietnam qui a occupé la première place au cours de ces années suivi en 1980 du Kampuchea et du Laos. Les autres traits marquants de la période sont les suivants: le Liban, s'est hissé dans les premiers rangs en 1976 et 1977 ainsi que la Pologne et le Salvador de 1982 à 1984. De façon générale, l'immigration en provenance des pays méditerranéens de l'Europe particulièrement l'Italie, la Grèce et le Portugal, n'a cessé de s'affaiblir au cours de la période. Quant à la France, aux États-Unis et à l'Inde, leurs places respectives sont demeurées sensiblement les mêmes durant ces dix années. Enfin, si l'on ne retrouve pas le Laos ni le Salvador parmi les principales sources d'immigrants de 1975 à 1984, cela est dû au fait qu'ils ont été des principaux fournisseurs quelques années seulement durant la période étudiée.

Si les deux principaux pays de naissance des immigrants admis au Québec en 1984, Vietnam et Haïti, se retrouvent encore en tête de liste au cours des trois premiers trimestres de 1985, leur importance numérique et relative tend à diminuer cependant. L'accroissement du nombre des immigrants originaires d'une part de certains pays du Moyen-Orient (Liban, Iran et Syrie) et d'autre part de Hong-Kong et de la Chine populaire caractérise plus particulièrement les 9 premiers mois de 1985 par rapport aux années précédentes. Autres changements mais de moindre importance numérique, constituent l'augmentation des immigrants originaires du Guatemala et la diminution de ceux en provenance du Salvador.

3 Sexe, âge et région de destination

L'immigration internationale présente une certaine stabilité des caractéristiques de ces trois variables. Le mouvement d'immigration se compose également d'hommes et de femmes. Ainsi, le pourcentage des hommes dans le flux global oscille entre 1975 et 1984 entre 48% et 51%. L'âge moyen des immigrants au moment de leur entrée accuse toutefois une tendance à la hausse passant de 26 ans au début de la période à 29 ans durant les dernières années.

Historiquement, les immigrants se sont établis essentiellement dans la région de Montréal. Le pourcentage de ceux qui choisissent de vivre dans cette région n'a guère varié au cours des années, se maintenant entre 80% et 84%. La région de Québec, bien qu'elle figure au second rang parmi les régions de destination, n'attire que 4% seulement des immigrants admis au Québec.

4 Connaissance du français et de l'anglais (tableau 4)

Les immigrants admis au cours de la période 1975-1984 se répartissaient ainsi en fonction de leur connaissance du français et de l'anglais au moment de leur entrée au Québec: 36% déclaraient ignorer ces deux langues, 28% connaissaient uniquement le français, 25% uniquement l'anglais et 11% le français et l'anglais. Depuis 1975, on constate que la répartition a subi de profondes modifications. D'une part, on note un recul important jusqu'en 1983 de la proportion des immigrants ne connaissant que l'anglais au profit de ceux qui n'ont qu'une connaissance du français. En effet, parmi les immigrants ne connaissant qu'une seule de ces deux langues, le groupe le plus important jusqu'en 1976 était constitué par ceux sachant uniquement l'anglais alors que de 1977 à 1983 ce sont les immigrants qui ont seulement une connaissance du français qui dominent. De 1981 à 1983, la part des immigrants ne pouvant s'exprimer qu'en français est d'ailleurs exceptionnellement élevée (plus de 30%) en raison du fort contigent de Haïtiens dans le flux global, ces derniers se déclarant francophones pour la presque totalité.

Par contre, l'année 1984 se démarque du portrait précédent puisqu'on y constate la tendance inverse, soit une chute importante de la proportion des immigrants ne connaissant que le français en raison de la baisse des admissions en provenance de Haïti et de France, et d'une légère remontée des immigrants ne s'exprimant qu'en anglais. En fin de compte, l'importance des immigrants ne connaissant que le français est en 1984 pareille à celle de ceux ne connaissant que l'anglais, soit 24%.

D'autre part, depuis 1979, on assiste à une forte augmentation des immigrants ne connaissant ni le français ni l'anglais. En 1980, ce groupe comptait pour plus de la moitié (53%) du volume total de l'immigration. Cette situation particulière est due au mouvement des réfugiés indochinois qui en très grande majorité (environ 90%) ne connaissaient aucune de ces deux langues à leur arrivée.

En dernier lieu, mentionnons que la proportion des immigrants ayant une connaissance des deux langues s'est maintenue relativement stable tout au cours de la période autour de 11%.

Les immigrants admis au cours des 3 premiers trimestres de 1985 ont sensiblement, sur le plan de la connaissance du français et de l'anglais, le même profil global qu'en 1984, maintenant l'importance relative de ceux ne connaissant que l'anglais au même niveau que ceux déclarant ne savoir que le français, soit au quart chacun du mouvement total. Cette fraction a donc à peine changé, augmentant tout juste de 1 point de pourcentage. Quant aux personnes ignorant ces deux langues,leur proportion s'est maintenue tout en marquant toutefois une légère tendance à la baisse.

5 Catégories d'immigrants (tableau 5)

L'analyse de la composition du mouvement d'immigration selon les catégories à l'admission n'est pas sans poser de difficultés par suite des diverses modifications survenues tout au long de la période considérée.

La nouvelle loi canadienne sur l'immigration de 1976, mise en application en avril 1978, a profondément changé la définition des catégories d'admission. Les immigrants sont maintenant admis selon trois catégories[1]: les indépendants dont les parents aidés, la catégorie de la famille et les réfugiés. La première catégorie est régie par la grille de sélection tant québécoise que fédérale tandis que les deux dernières répondent à des principes sociaux et humanitaires, à savoir la réunification des familles et la solidarité à l'égard des personnes en situation de détresse. Il est important aussi de souligner que la réglementation régissant les critères de sélection pour les immigrants indépendants a été maintes fois modifiée surtout en fonction de l'évolution de la demande du marché du travail.

5.1 Famille

5.1.1 Évolution du mouvement familial

La réunification familiale est un des principaux objectifs avoués de la politique d'immigration québécoise. Le volume d'immigrants faisant partie de cette catégorie est fonction du nombre de demandes de parrainage présentées au Canada par des personnes en faveur de membres de leur famille se trouvant à l'étranger. Les services gouvernementaux acceptent les demandes des garants qui satisfont

---

1 Voir le document: Aspects légaux et réglementaires de l'immigration au Québec qui s'attache de façon particulière à la définition des catégories d'immigrants.

notamment aux exigences financières et aussi celles concernant la santé et la sécurité, auxquelles doivent d'ailleurs se soumettre tous les immigrants. Notons que le parrainage des conjoints et des enfants mineurs n'est pas soumis aux normes financières.

Les immigrants de la catégorie de la famille représentent pour l'ensemble de la période 1975-1984 la principale catégorie d'immigrants avec 38% du volume global, devançant ainsi les immigrants indépendants qui dominaient au cours des périodes précédentes. Ceci illustre bien l'importance qu'on accorde à la réunification familiale comme élément permanent de la politique d'immigration. Les immigrants de la catégorie de la famille n'étant pas soumis à la grille de sélection, ils ne sont donc pas directement influencés par le resserrement des conditions du marché du travail. Par conséquent, lorsque l'on pratique un recrutement plus sélectif, le mouvement familial devient pour quelque temps proportionnellement plus important dans le flux annuel d'immigration. C'est ce qu'on a observé à partir de 1975 alors que la catégorie de la famille a sans cesse été en progression de sorte qu'elle comptait pour la moitié du mouvement global en 1978. Au cours des quatre années suivantes, sa part relative est devenue beaucoup plus faible (environ 35%) en raison de l'importance exceptionnelle des programmes spéciaux s'adressant aux réfugiés du Sud-Est asiatique et aux Haïtiens, tout en se maintenant en termes de volume à des niveaux importants (dans les 7 000).

Tout en continuant d'être alimenté par les flux précédents, au point de constituer 43% de l'ensemble des entrées en 1984 et 40% des entrées des 9 premiers mois de 1985, le nombre de personnes admises au titre de la catégorie de la famille connaît un fléchissement récent en raison du tarissement de la chaîne migratoire conséquente aux entrées antérieures. Ce fléchissement n'a pas empêché ce volet de l'immigration de constituer encore la catégorie principale des immigrants admis au Québec au cours des 9 premiers mois de 1985.

5.1.2 Composition du mouvement familial (tableau 6)

Les pères et les mères de moins de 60 ans de citoyens canadiens ainsi que les personnes à leur charge sont inclus dans la catégorie de la famille depuis la mise en application de la nouvelle loi en 1978. Évidemment, au cours des premières années, la taille de ce nouveau groupe s'est accrue rapidement pour constituer jusqu'à 24% de la composante de la catégorie de la famille en 1981. Cependant, par la suite son importance relative a fléchi légèrement, jusqu'à 18% et 19% en 1983 et 1984.

Les parents de plus de 60 ans représentent, quant à eux, 18% du flux total de la catégorie de la famille depuis 1979. Au cours de la période étudiée, cette composante a toutefois été en constante régression, totalisant 23% des cas en 1979 et 13% des cas en 1983 et 1984.

En ce qui a trait aux autres membres de la catégorie de la famille, ils regroupent la majorité des admissions totales, soit 62% en moyenne pour les six dernières années. Il s'agit presque essentiellement des conjoints et des enfants mineurs des répondants. À la suite de l'élargissement de la catégorie de la famille, cette composante a subi un léger recul jusqu'en 1981 (55%), mais elle constitue depuis 1983 près de 70% du mouvement.

5.2 Réfugiés et programmes spéciaux (tableaux 7 et 8)

La tradition et la réglementation récente inscrivent la dimension humanitaire dans la pratique et le programme d'immigration du Québec. En effet, le programme québécois se définit maintenant avec un objectif permanent d'accueil des personnes en situation de détresse, au même titre qu'il reconnaît ses responsabilités à l'égard de la réunification familiale.

Il est toutefois difficile de retracer dans les statistiques officielles tout l'effort que le Québec fait en ce domaine car la catégorie à l'admission des réfugiés ne couvre pas l'ensemble des ressortissants étrangers admis pour des motifs humanitaires. D'autres immigrants, classés comme indépendants, parents aidés ou membres de la catégorie de la famille ont également été admis à ce titre.

Les programmes spéciaux permettent néanmoins d'en retracer une bonne partie puisqu'ils regroupent non seulement les immigrants admis comme réfugiés mais également ceux reçus dans le cadre de programmes visant à faciliter, pour des motifs humanitaires, l'entrée de certains groupes de personnes pour la plupart en situation de détresse.

Près de 31 600 immigrants ont été admis au Québec dans le cadre de ces programmes spéciaux entre 1979 et 1984 soit 27% du flux total. De ce nombre, 24 746 ont été reçus comme réfugiés et ont pu bénéficier ainsi des mesures spéciales d'aide à l'accueil et à l'établissement qui leur sont accordées et 6 815 ont été admis dans les autres catégories dont particulièrement celle des indépendants. L'écart entre la catégorie d'admission des réfugiés et l'ensemble des programmes spéciaux s'est accru au cours de ces années. En effet, les personnes admises dans le cadre de programmes spéciaux se retrouvent à environ 97% dans la catégorie des réfugiés en 1979 et 1980 alors que le pourcentage se maintient par la suite autour de 60%. Ce sont surtout les immigrants admis comme indépendants qui ont vu croître leur importance.

Trois programmes ont marqué la période 1979-1984. Mentionnons tout d'abord celui des réfugiés indochinois qui constitue de loin le programme le plus important puisqu'il regroupe à lui seul près de 60% de l'ensemble de ce volet d'immigration. Il a marqué surtout les années 1979 et 1980. L'accueil de ce groupe a d'ailleurs constitué pour le Québec sa première expérience d'envergure en matière d'accueil humanitaire. Ce programme a commencé en effet peu après la signature de l'Entente Couture-Cullen. Le Québec s'y est engagé directement tout au long de la réalisation. Mentionnons en particulier, l'établissement d'un objectif quant au nombre d'Indochinois à accueillir au Québec, la sélection de milliers de réfugiés dans les

camps de l'Asie du Sud-Est, le développement de relations avec des organismes internationaux, canadiens et québécois voués à la cause des réfugiés, le lancement d'un programme de parrainage, l'enseignement du français dans un camp de transit thaïlandais. L'un des efforts les plus originaux du Québec a été de choisir, parmi les Indochinois arrivés en 1979 et 1980, une large part des réfugiés les moins favorisés.

Les programmes relatifs aux Européens de l'Est représentent le deuxième groupe en importance. Ils ont surtout permis l'entrée de Polonais aux cours des premières années de la présente décennie et particulièrement en 1982.

Le programme spécial relatif aux Haïtiens forme le troisième programme en importance de la période 1979-1984 prise dans son ensemble. Ce programme, initié à la fin de 1980 et au début de 1981 par le gouvernement québécois, s'est défini comme une vaste opération de régularisation de personnes déjà sur place. Il a permis à près de 4 000 Haïtiens d'obtenir le droit de résidence permanente. Ce programme s'est terminé pour l'essentiel en 1983.

L'augmentation des personnes originaires de l'Amérique centrale au cours des deux dernières années parmi les programmes spéciaux marque une des caractéristiques de ce volet de l'immigration. Peu important de 1979 à 1982, ce groupe d'immigrants a représenté près de 20% des personnes admises en 1984 dans le cadre des programmes spéciaux, soit à titre de réfugiés, soit comme indépendants ou membres de la catégorie de la famille. Ces personnes en situation de détresse provenaient surtout du Salvador et du Guatemala. On retrouve en effet ces deux nationalités relativement nombreuses non seulement parmi les programmes consacrés aux différents groupes latino-américains mais également parmi les réfugiés au sens de la Convention. Parmi le millier d'immigrants admis à ce titre en 1984, un peu plus de la moitié (51%) provenaient de ces deux pays. Cette évolution

s'est poursuivie en 1985, puisque l'on retrouve pour la première fois en tête des programmes humanitaires relatifs à certains groupes, ceux destinés aux Latino-Américains. Ils forment 15% des programmes spéciaux et sont toujours constitués principalement de Guatemaltèques et de Salvadoriens, ces derniers devenant par contre, contrairement à 1984, moins nombreux que les premiers. Les 9 premiers mois de 1985 ont vu également s'accroître parmi les programmes spéciaux, ceux relatifs aux Libanais, au point de constituer le second groupe en importance de cette période.

Les programmes spéciaux ne couvrent pas tous les cas humanitaires et ne peuvent donc mesurer l'effort global du Québec en matière d'accueil pour des raisons humanitaires. Certains immigrants admis selon l'article 18c de la réglementation québécoise ne se retrouvent pas en effet nécessairement parmi eux. De plus, les revendicateurs du statut de réfugié n'apparaissent pas dans les statistiques officielles, leur cas étant encore à l'étude. Or, comme nous l'avons déjà dit, on estime cette population aux environs de 10 000 actuellement et le Québec fournit à leur égard un effort particulier d'aide humanitaire dont il faut tenir compte.

5.3 Indépendants

Les immigrants indépendants, en excluant la sous-catégorie des parents aidés, regroupent 34% du mouvement de 1975 à 1984 alors qu'ils totalisaient plus de la moitié des admissions en moyenne lors des dix années précédentes. Cette diminution va de pair avec le resserrement du marché du travail au cours de ces années et traduit bien le fléchissement de la demande de travailleurs puisque la sélection des indépendants est fortement liée aux besoins du marché du travail.

En plus du contexte économique comme tel, des événements particuliers sont venus influencer cette tendance à la baisse de la proportion des immigrants indépendants dans le flux total. Ainsi, en 1979 et 1980 la diminution s'est fortement accélérée pour atteindre aussi peu que le quart du mouvement. Une telle chute pour ces deux années s'explique essentiellement par l'importance accrue de la catégorie

des réfugiés (plus de 30% pour ces deux années alors que la moyenne de la période est de 17%) due essentiellement au programme d'accueil des réfugiés de l'Asie du Sud-Est. Par la suite, en 1981 et 1982, la proportion des indépendants a connu une remontée sensible (41%) à cause de l'admission des Haïtiens régularisés sur place, ces derniers ayant été classés essentiellement dans la catégorie des indépendants. Pour les années 1983 et 1984, la part relative des indépendants se situe à un peu moins du tiers du mouvement global, ce qui reflète bien les conditions difficiles vécues sur le marché du travail québécois. Toutefois, d'après les admissions des 9 premiers mois de 1985, la proportion du mouvement d'immigration détenue par les indépendants (36%) a connu un accroissement significatif dû pour beaucoup aux immigrants en provenance de Hong-Kong.

La sous-catégorie des parents aidés ou des nommément désignés totalise 11% du volume d'immigrants admis dans les dix dernières années. Il s'agit, comme dans le cas des indépendants, d'une baisse substantielle par rapport aux années antérieures où elle regroupait plus de 20% des cas. De 1975 à 1978 la baisse a été régulière et importante (de 19% à 14%) faisant passer l'effectif annuel à plus de 5 000 à moins de 2 000. Par la suite, le nombre d'admissions à ce titre a varié en moyenne autour de 1 500, représentant de 6% à 9% du mouvement de 1979 à 1983. Il faut préciser que dans le cadre de la nouvelle réglementation, plusieurs candidats qui ont des parents au Québec disposés à les aider ne sont plus admis dans cette sous-catégorie puisqu'ils doivent être soumis d'abord à la grille de sélection, et que, s'ils obtiennent un résultat suffisant, ils sont alors admis dans une autre sous-catégorie des indépendants. Par ailleurs, d'autres sont maintenant admis dans la catégorie de la famille depuis son élargissement aux parents de moins de 60 ans de citoyens canadiens.

Enfin, mentionnons qu'en 1984, on note une remontée de la proportion des parents aidés (11%); cette sous-catégorie est constituée principalement de Vietnamiens.

6 Travailleurs immigrants (tableau 9)

6.1 Importance des travailleurs immigrants

Environ 45% des immigrants admis au Québec entre 1975 et 1984 avaient l'intention de se joindre au marché du travail. Cette proportion est demeurée sensiblement constante tout au long de la période mais elle représente une diminution importante en comparaison de la période allant de 1968 à 1974 où la part de ceux qui se destinaient au marché du travail atteignait en moyenne 55%. La baisse des entrées internationales de travailleurs pour la période étudiée est par conséquent plus que proportionnelle à celle de l'ensemble du mouvement d'immigration parce que sa composition a changé de façon significative. On observe, en effet, que la catégorie de la famille est plus importante que par le passé et comme celle-ci est formée principalement de parents âgés, de conjoints et de jeunes de moins de 21 ans, elle compte donc une proportion plus faible de travailleurs.

En 1985 (9 premiers mois), la proportion des immigrants de 15 ans et plus comptant se joindre à la population active est relativement semblable à la moyenne les dix années précédentes (44%).

Pour sa part, le taux d'activité projeté des travailleurs immigrants reflète aussi ces changements dans la composition du flux d'immigration. Alors qu'il se situait à près de 70% au début des années soixante-dix, il s'établit à 60% en moyenne durant la période. Il faut être prudent cependant dans l'interprétation de cette donnée car les taux d'activité projetés peuvent sous-estimer la réalité dans la mesure où les personnes qui accompagnent le requérant principal modifient leur comportement par rapport au marché du travail.

6.2 Emploi projeté (tableau 10)

Cinq grands groupes professionnels rassemblent quelque 62% des travailleurs immigrants admis lors des dix dernières années. On retrouve au premier plan le groupe résiduel constitué majoritairement de nouveaux travailleurs (16%) ainsi que les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation (15%). En second lieu, viennent les travailleurs spécialisés dans les services (12%), le personnel administratif (11%) et les travailleurs spécialisés dans les sciences naturelles, techniques et mathématiques (9%).

Plusieurs modifications sont survenues durant la période dans la répartition des travailleurs immigrants selon l'emploi projeté. En effet, certains groupes professionnels plus spécialisés ont perdu du terrain au profit des groupes moins spécialisés. Ainsi, de 1975 à 1977, plus du tiers des travailleurs immigrants comptaient occuper des emplois professionnels alors que cette proportion a fléchi à 30% en 1978 et à environ 25% de 1979 à 1984. À l'inverse, le groupe des travailleurs non classés ailleurs a connu une forte progression passant de 6% de 1975 à 1977 à 11% en 1978 et à 23% en moyenne de 1979 à 1984. Ces changements ne sont pas sans rapport avec les modifications observées dans la composition du volume d'immigration et aussi celles survenues dans les besoins du marché du travail.

Parmi les emplois spécialisés on note entre autres, que le groupe des entrepreneurs a été nettement en régression jusqu'en 1981 et qu'il a connu une certaine progression au cours des années suivantes. Quant aux directeurs et administrateurs, aux travailleurs des sciences naturelles, techniques et mathématiques et au personnel médical, ils ont connu, eux aussi un net recul en particulier jusqu'en 1978 . À l'inverse, d'autres catégories professionnelles ont connu une hausse de leur part relative depuis 1975; mentionnons le personnel spécialisé dans la vente et les employés dans les services.

En 1985 (9 premiers mois), la répartition des travailleurs immigrants selon le groupe d'emploi projeté reste similaire à plusieurs égards à celle constatée pour la même période de 1984. En effet, la principale catégorie demeure les nouveaux travailleurs avec environ 25% des cas, suivie des employés spécialisés dans les services (14%), dans la fabrication et le montage (11%) et du personnel administratif (7%). Toutefois l'année 1985 se distingue de l'année précédente quant au volume des admissions de la catégorie des entrepreneurs de la Classification canadienne descriptive des professions. En effet, leur nombre au cours des 9 premiers mois de 1985 a plus que doublé par rapport à celui de la même période de l'année précédente. Leur part relative compte maintenant pour près de 5% du flux total des travailleurs immigrants. Plusieurs de ces entrepreneurs proviennent de Hong-Kong.

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU 1

Répartition des immigrants admis au Québec et dans l'ensemble du Canada, 1975 - 1985*

Année	Québec	Canada	$\frac{\text{Immigration Québec}}{\text{Immigration Canada}} \times 100$
moyenne annuelle 1975-1984	20 594	122 091	16,9
1975	28 042	187 881	14,9
1976	29 282	149 429	19,6
1977	19 248	114 914	16,7
1978	13 899	86 313	16,1
1979	19 522	112 096	17,4
1980	22 538	143 117	15,7
1981	21 063	128 618	16,4
1982	21 331	121 147	17,6
1983	16 374	89 157	18,4
1984	14 641	88 239	16,6
1984 (9 mois)	11 248	68 709	16,4
1985 (9 mois)	10 536	-	-

* Données préliminaires pour les 9 premiers mois de 1985.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

TABLEAU 2

Répartition des immigrants admis au Québec selon le continent de naissance, 1975-1985*

Année	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Océanie		Total
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	(=100 %)
1975-1984	16 669	8,1	60 735	29,5	67 491	32,8	60 462	29,3	583	0,3	205 940
1975	2 560	9,1	8 941	31,9	6 272	22,4	10 159	36,2	110	0,4	28 042
1976	2 594	8,9	9 034	30,9	8 448	28,8	9 079	31,0	127	0,4	29 282
1977	1 728	9,0	6 037	31,3	4 810	25,0	6 600	34,3	73	0,4	19 248
1978	1 178	8,5	4 831	34,7	3 255	23,4	4 583	33,0	52	0,4	13 899
1979	1 209	6,2	4 099	21,0	8 813	45,1	5 353	27,4	48	0,3	19 522
1980	1 495	6,6	4 127	18,3	11 477	50,9	5 398	24,0	41	0,2	22 538
1981	1 648	7,8	6 123	29,1	7 284	34,6	5 960	28,3	48	0,2	21 063
1982	1 770	8,3	6 768	31,7	6 414	30,1	6 338	29,7	41	0,2	21 331
1983	1 320	8,1	6 191	37,8	4 942	30,2	3 901	23,8	20	0,1	16 374
1984	1 167	8,0	4 584	31,3	5 776	39,4	3 091	21,1	23	0,2	14 641
1984 (9 mois)	808	8,1	3 472	30,9	4 426	39,3	2 309	20,5	133**	1,2	11 248
1985 (9 mois)	881	8,4	2 948	28,0	4 472	42,4	2 133	20,2	102**	1,0	10 536

* Données préliminaires pour les 9 premiers mois de 1985.
** Inclus 114 cas non précisés en 1984 et 78 en 1985.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

TABLEAU 3

Répartition des immigrants admis au Québec selon les 15 principaux pays de naissance, 1975-1985*

Pays de naissance	1975 - 1984	
	nombre	%
. Haïti	23 893	11,6
. Vietnam	18 283	8,9
. France	13 207	6,4
. États-Unis	10 475	5,1
. Royaume-Uni	9 146	4,4
. Liban	7 458	3,6
. Kampuchea	6 225	3,0
. Inde	6 206	3,0
. Portugal	6 026	2,9
. Italie	5 953	2,9
. Maroc	4 660	2,3
. Chine populaire	4 420	2,1
. Chili	4 258	2,1
. Grèce	4 123	2,0
. Pologne	3 855	1,9
. Autres pays	77 752	37,8
TOTAL	205 940	100,0

Pays de naissance	1984	
	nombre	%
. Vietnam	1 674	11,4
. Haïti	1 356	9,3
. El Salvador	750	5,1
. France	712	4,9
. États-Unis	592	4,0
. Liban	587	4,0
. Iran	467	3,2
. Pologne	440	3,0
. Inde	416	2,8
. Kampuchea	376	2,6
. Hong-Kong	361	2,5
. Chine populaire	338	2,3
. Guatemala	316	2,2
. Maroc	298	2,0
. Royaume-Uni	291	2,0
. Autres pays	5 665	38,7
TOTAL	14 641	100,0

Pays de naissance	1984 (9 mois)	
	nombre	%
. Vietnam	1 260	11,2
. Haïti	1 066	9,5
. France	569	5,1
. El Salvador	518	4,6
. États-Unis	431	3,8
. Liban	406	3,6
. Kampuchea	354	3,2
. Inde	344	3,1
. Iran	331	2,9
. Hong-Kong	295	2,6
. Guatemala	251	2,2
. Pologne	248	2,2
. Chine populaire	243	2,2
. Maroc	239	2,1
. Royaume-Uni	216	1,9
. Autres pays	4 477	39,8
TOTAL	11 248	100,0

Pays de naissance	1985 (9 mois)	
	nombre	%
. Vietnam	1 099	10,4
. Haïti	895	8,5
. Liban	601	5,7
. France	568	5,4
. Hong-Kong	522	5,0
. El Salvador	392	3,7
. Iran	364	3,4
. Chine populaire	334	3,2
. Guatemala	328	3,1
. États-Unis	311	2,9
. Maroc	274	2,6
. Pologne	249	2,4
. Inde	213	2,0
. Royaume-Uni	208	2,0
. Syrie	181	1,7
. Autres pays	3 997	38,0
TOTAL	10 536	100,0

* Données préliminaires pour les 9 premiers mois de 1985.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

TABLEAU 4

Répartition des immigrants admis au Québec selon la connaissance du français et de l'anglais, 1975-1985*

Année	Français seulement		Français et anglais		Anglais seulement		Ni français ni anglais		Inf. non disponibles		Total (=100%)
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
1975-1984	57 297	27,8	22 362	10,9	51 242	24,9	74 894	36,4	145	-	*205 940*
1975	7 611	27,1	2 832	10,1	9 273	33,1	8 326	29,7	-	-	28 042
1976	8 579	29,3	3 638	12,4	8 880	30,3	8 185	28,0	-	-	29 282
1977	5 912	30,7	2 388	12,4	5 841	30,4	5 107	26,5	-	-	19 248
1978	3 976	28,6	1 513	10,9	3 941	28,4	4 469	32,1	-	-	13 899
1979	4 446	22,8	2 035	10,4	4 091	21,0	8 950	45,8	-	-	19 522
1980	4 669	20,7	1 856	8,3	4 048	18,0	11 937	53,0	28	0,1	22 538
1981	6 456	30,8	2 095	10,0	4 061	19,3	8 375	39,9	76	0,4	21 063
1982	6 773	31,8	2 455	11,5	4 098	19,3	7 964	37,4	41	0,2	21 331
1983	5 352	32,7	1 773	10,8	3 454	21,1	5 795	35,4	-	-	16 374
1984	3 523	24,1	1 777	12,1	3 555	24,3	5 786	39,5	-	-	14 641
1984 (9 mois)	2 743	24,4	1 350	12,0	2 693	23,9	4 348	38,7	114	1,0	11 248
1985 (9 mois)	2 637	25,0	1 378	13,1	2 591	24,6	3 852	36,6	78	0,7	10 536

* Données préliminaires pour les 9 premiers mois de 1985.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

TABLEAU 5

Répartition des immigrants admis au Québec selon la catégorie [1], 1975 - 1985*.

Année	Indépendants		Famille		Parents aidés		Réfugiés		Inf. non disponibles		Total (=100 %)
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
1975-1984	69 298	33,7	78 308	38,0	23 437	11,4	34 895	16,9	2	-	205 940
1975	11 972	42,7	8 782	31,3	5 240	18,7	2 048	7,3	-	-	28 042
1976	9 948	34,0	10 485	35,8	4 422	15,1	4 427	15,1	-	-	29 282
1977	5 725	29,7	8 093	42,1	3 127	16,2	2 303	12,0	-	-	19 248
1978	3 787	27,2	6 955	50,0	1 912	13,8	1 245	9,0	-	-	13 899
1979	4 881	25,0	7 343	37,6	1 311	6,7	5 987	30,7	-	-	19 522
1980	5 759	25,6	7 423	32,9	1 272	5,6	8 084	35,9	-	-	22 538
1981	8 669	41,2	7 185	34,1	1 975	9,4	3 232	15,3	2	-	21 063
1982	8 798	41,3	7 814	36,6	1 533	7,2	3 186	14,9	-	-	21 331
1983	5 272	32,2	7 875	48,1	1 049	6,4	2 178	13,3	-	-	16 374
1984	4 487	30,7	6 353	43,4	1 596	10,9	2 205	15,1	-	-	14 641
1984 (9 mois)	3 422	30,4	4 879	43,4	1 123	10,0	1 710	15,2	114	1,0	11 248
1985 (9 mois)	3 769	35,8	4 213	40,0	1 185	11,2	1 291	12,3	78	0,7	10 536

(1) Les catégories d'immigrants sont celles de la nouvelle loi canadienne d'immigration en application depuis avril 1978. Avant cette date les catégories correspondantes étaient les indépendants, les parrainés et les nommément désignés. De 1975 à 1978, nous avons inclus dans la catégorie des réfugiés tous les immigrants admis dans le cadre des programmes spéciaux et nous les avons donc exclus de leur catégorie d'admission d'origine.

* Données préliminaires pour les 9 premiers mois de 1985.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

TABLEAU 6

Répartition des immigrants de la catégorie de la famille admis au Québec selon la sous-catégorie d'admission, 1979-1984.*

Sous-catégorie	1979-1984* nombre	%	1979 nombre	%	1980 nombre	%	1981 nombre	%	1982 nombre	%	1983 nombre	%	1984 nombre	%
Conjoint avec enfant non marié	18 063	41,0	3 164	43,1	2 824	38,0	2 651	36,9	3 137	40,1	3 356	42,6	2 931	46,1
Enfant non marié	5 834	13,3	961	13,1	783	10,5	758	10,5	1 030	13,2	1 435	18,2	875	13,8
Enfant de moins de 13 ans, sera adopté	620	1,4	86	1,2	103	1,4	93	1,3	116	1,5	114	1,4	108	1,7
Enfant orphelin	137	0,3	27	0,3	23	0,3	29	0,4	24	0,3	21	0,3	13	0,2
Fiancé avec enfant non marié	2 563	5,8	372	5,1	365	4,9	435	6,0	512	6,6	492	6,2	387	6,1
Indépendamment du lien de parenté	76	0,2	17	0,2	24	0,3	6	0,1	9	0,1	13	0,2	7	0,1
Parents de 60 ans et plus, ou de moins de 60 ans si ces personnes sont incapables d'exercer un emploi rémunéré	8 045	18,3	1 690	23,0	1 619	21,8	1 502	20,9	1 347	17,2	1 044	13,3	843	13,2
Parent de citoyen canadien et ses dépendants	8 655	19,7	1 026	14,0	1 682	22,7	1 719	23,9	1 639	21,0	1 400	17,8	1 189	18,8
Total, sous-catégorie (1)	43 993	100,0	7 343	100,0	7 423	100,0	7 185	100,0	7 814	100,0	7 875	100,0	6 353	100,0

* Données non encore disponibles pour les 9 premiers mois de 1985.

(1) La somme des sous-catégories d'admission ne correspond pas toujours au total de la catégorie de la famille parce que l'information n'est pas disponible pour tous les immigrants admis.

Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

TABLEAU 7

Répartition des immigrants admis au Québec dans le cadre de programmes spéciaux selon la catégorie, 1979-1984*

Année d'admission	Catégorie d'immigrants										TOTAL (=100%)
	Réfugiés		Famille		Parents aidés		Indépendants		Inf. non disponibles		
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
1979-1984	24 749	78,4	444	1,4	915	2,9	5 330	16,9	130	0,4	31 568
1979	5 985	97,8	27	0,4	31	0,5	78	1,3	-	-	6 121
1980	8 036	96,6	43	0,5	108	1,3	131	1,6	3	-	8 321
1981	3 233	60,1	52	1,0	76	1,4	2 003	37,2	19	0,3	5 383
1982	3 180	67,9	63	1,4	103	2,2	1 315	28,1	20	0,4	4 681
1983	2 114	61,4	142	4,1	249	7,3	861	25,0	75	2,2	3 441
1984	2 201	60,8	117	3,2	348	9,6	942	26,0	13	0,4	3 621

* Données non encore disponibles par catégorie pour les 9 premiers mois de 1985.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

TABLEAU 8

Répartition des immigrants admis au Québec dans le cadre de programmes spéciaux, 1979-1985*

Programme spécial	1979-1984 nombre	%	1979 nombre	%	1980 nombre	%	1981 nombre	%	1982 nombre	%	1983 nombre	%	1984 nombre	%	1985 (9 mois) nombre	%
Réfugiés au sens de la Convention	2 693	8,5	120	2,0	196	2,4	205	3,8	479	10,2	692	20,1	1 001	27,6	647	25,8
. sélectionnés au Canada	1 450	4,6	66	1,1	133	1,6	136	2,5	304	6,5	300	8,7	511	14,1	376	15,0
. sélectionnés à l'étranger	1 243	3,9	54	0,9	63	0,8	69	1,3	175	3,7	392	11,4	490	13,5	271	10,8
Programmes relatifs																
. aux Indochinois	18 795	59,5	5 561	90,9	7 473	89,8	2 370	44,0	1 521	32,5	1 009	29,3	861	23,8	276	11,0
. aux Européens de l'Est	3 745	11,9	217	3,5	367	4,4	631	11,7	1 296	27,7	774	22,5	460	12,7	287	11,5
. aux Latino-Américains	971	3,1	114	1,9	14	0,2	13	0,2	24	0,5	438	12,7	368	10,2	378	15,1
. aux Libanais	634	2,0	88	1,4	182	2,2	14	0,3	10	0,2	71	2,1	269	7,4	326	13,0
. aux Haïtiens	3 624	11,4	-	-	2	0,0	1 984	36,9	1 288	27,5	312	9,1	38	1,0	17	0,7
. aux Iraniens	316	1,0	-	-	-	-	-	-	3	0,1	17	0,5	296	8,2	118	4,7
. aux Sri Lankais	50	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	3	0,1	47	1,3	40	1,6
. aux domestiques	380	1,2	-	-	-	-	-	-	2	0,1	115	3,3	263	7,3	101	4,1
Autres programmes	192	0,6	21	0,3	84	1,0	38	0,7	40	0,8	3	0,1	6	0,2	184	7,3
Inf. non disponibles	168	0,6	-	-	3	-	128	2,4	18	0,4	7	0,2	12	0,3	130	5,2
Total, programmes spéciaux	31 568	100,0	6 121	100,0	8 321	100,0	5 383	100,0	4 681	100,0	3 441	100,0	3 621	100,0	2 504	100,0
Part des immigrants admis en vertu d'un programme spécial dans l'immigration totale	27,3		31,3		36,9		25,6		21,9		21,0		24,7		23,8	

* Données préliminaires pour les 9 premiers mois de 1985.
Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

TABLEAU 9

Répartition des travailleurs admis au Québec et taux d'activité projeté (1), 1975-1985*

Année	Nombre	% de l'immigration	Taux d'activité projeté
1975-1984	93 123	45,2	59,6
1975	13 292	47,4	63,6
1976	13 304	45,4	60,6
1977	8 710	45,2	58,5
1978	6 027	43,4	55,7
1979	8 658	44,3	58,0
1980	9 889	43,9	58,1
1981	9 906	47,0	59,8
1982	10 008	46,9	60,3
1983	6 765	41,3	54,1
1984	6 564	44,8	56,6
1984 (9 mois)	4 918	43,7	-
1985 (9 mois)	4 585	43,5	-

(1) Proportion des immigrants admis comptant se joindre à la population active par rapport aux immigrants de 15 ans et plus.

* Données préliminaires pour les 9 premiers mois de 1985.

Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.

TABLEAU 10

Répartition des travailleurs immigrants admis au Québec selon le groupe d'emploi projeté, 1975-1985*

Groupe d'emploi projeté, C.C.D.P.[1]	1975 - 1984		1984		1984 (9 mois)		1985 (9 mois)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
. Entrepreneurs [2]	1 679	1,8	134	2,0	76	1,5	215	4,7
. Direction, administration	4 776	5,1	275	4,2	202	4,1	234	5,1
. Sciences naturelles, tech. et math.	8 608	9,2	396	6,0	294	6,0	316	6,9
. Sciences sociales	1 163	1,2	66	1,0	50	1,0	52	1,1
. Membres du clergé et ass.	715	0,8	78	1,2	59	1,2	38	0,8
. Enseignement	3 411	3,7	259	4,0	191	3,9	171	3,7
. Personnel médical	3 839	4,1	201	3,1	162	3,3	140	3,1
. Domaine artistique et littéraire	2 305	2,5	174	2,7	131	2,7	128	2,8
. Sports et loisirs	157	0,2	17	0,3	10	0,2	8	0,2
. Personnel administratif	9 759	10,5	471	7,2	355	7,2	324	7,1
. Vente	3 798	4,1	341	5,2	257	5,2	202	4,4
. Services	10 701	11,5	918	14,0	734	14,9	622	13,6
. Agriculture, pêche, forêt, mines	2 132	2,3	127	1,9	99	2,1	63	1,4
. Industries de transformation	2 295	2,5	159	2,4	114	2,3	122	2,7
. Usinage	3 623	3,9	108	1,6	80	1,6	73	1,6
. Fabrication, montage et réparation	13 905	14,9	780	11,9	594	12,0	501	10,9
. Bâtiment	3 100	3,3	179	2,7	130	2,6	139	3,0
. Transports	1 222	1,3	92	1,4	67	1,4	39	0,8
. Manutention	770	0,8	79	1,2	62	1,3	69	1,5
. Autres ouvriers qualifiés	536	0,6	33	0,5	23	0,5	19	0,4
. Travailleurs non classés ailleurs	14 487	15,5	1 677	25,5	1 228	25,0	1 110	24,2
. Inf. non disponibles	142	0,2	-	-	-	-	-	-
Total, tous les groupes	93 123	100,0	6 564	100,0	4 918	100,0	4 585	100,0

* Données préliminaires pour les 9 premiers mois de 1985.

1 Classification canadienne descriptive des professions.

2 Le nombre d'entrepreneurs indiqué ici ne correspond pas à la somme totale des entrepreneurs admis au Québec pour la période car plusieurs ont été classés dans un autre groupe d'emploi de la C.C.D.P.

Source: Direction de la recherche, M.C.C.I.